

Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Autor(en): **Reusser**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : Rapport**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

4.1 Les priorités de l'exercice

Le nombre de recours adressés à la Commission des recours a baissé par rapport à l'année précédente, passant de 272 à 265. Cette tendance se retrouve dans le nombre de mesures décidées par l'Office de la circulation routière et de la navigation. Les chiffres des autorités fédérales ne sont pas encore connus en raison de problèmes techniques. La légère baisse est due au fait que la pratique plus stricte en matière d'excès de vitesse est désormais connue.

Le plus souvent, les recours concernaient des retraits d'admonestation prononcés suite à un excès de vitesse (89 recours, contre 108 en 2002) par l'instance précédente. Les recours touchant aux retraits d'admonestation pour conduite en état d'ébriété n'ont, eux, que légèrement diminué (21, contre 25 en 2002). Cette diminution s'explique sans doute par une pratique plus restrictive: les retraits à titre préventif sont prononcés plus rapidement que par le passé contre les récidivistes, sur la base de la présomption de dépendance ou d'inaptitude caractérielle. Les recours contre des décisions de ce type ont en effet nettement augmenté (31, contre 21 en 2002), alors qu'on observe une baisse importante des recours contre les retraits de sécurité (16, contre 27 en 2002). Les recours contre les retraits à titre préventif et les retraits de sécurité représentent 21 pour cent de l'ensemble (contre 22% l'an dernier).

64 demandes d'ajournement de l'exécution d'un retrait d'admonestation déposées pour des raisons professionnelles ont été transmises à l'instance précédente pour traitement direct (contre 61 en 2002).

La Commission s'est réunie 12 fois (13 fois en 2002). Elle s'est prononcée sur 126 affaires (140 affaires en 2002). Sur les 116 décisions notifiées, 8 ont été contestées devant le Tribunal fédéral. Deux recours ont été admis, quatre rejetés, et un a été déclaré irrecevable. Un recours est encore en litispendance.

Pour les recours rejetés et les décisions de radiation ou d'irrecevabilité, des frais de procédure d'un montant total de 73505 francs (2002: CHF 112280.-) ont été mis à la charge des parties ayant succombé.

Dans quatre cas, l'Office de la circulation routière et de la navigation a été tenu de verser des indemnités aux parties ayant obtenu gain de cause, pour un montant total de 5000 francs (2002: CHF

4202.60). La Commission a dû, dans l'année écoulée, s'acquitter de dépens pour un montant total de 5500 francs.

Pour le bureau de la Commission des recours également, l'année a présenté un volume de travail considérable, tout particulièrement en ce qui concerne la préparation des décisions présidentielles touchant aux retraits à titre préventif. 260 affaires ont été liquidées (contre 311 l'an dernier). Le nombre de dossiers en attente est pratiquement resté stable (39, contre 34 en 2002).

4.2 Ressources humaines

La Commission des recours n'a pas connu de modification en ce qui concerne le personnel. Sa composition reste inchangée (trois juristes, une psychologue de la circulation et un spécialiste de l'alcoolisme). En vertu du décret du 11 décembre 1985 concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux, 80827.70 francs ont été versés aux commissaires (2002: CHF 88902.55).

4.3 Projets

Dans le cadre de l'introduction de la Nouvelle gestion publique (NOG) dans l'administration cantonale, la Commission a dû examiner la manière de procéder pour ce qui la concerne: son bureau est certes rattaché administrativement à la Direction de la police et des affaires militaires, mais la Commission reste une autorité de justice indépendante de l'administration. Il s'agissait tout particulièrement de s'assurer, pour des raisons inhérentes à l'Etat de droit, qu'elle ne soit pas purement et simplement intégrée dans le modèle NOG sans qu'il soit tenu compte du statut particulier d'une telle autorité de justice. Après examen de la situation, la Commission et la Direction de la police et des affaires militaires ont conclu que la Commission – tout comme les autres instances cantonales de justice – ne doit pas être intégrée dans le modèle NOG pour l'instant, et qu'elle tiendra donc un compte spécial.

Au nom de la Commission des recours du canton de Berne en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Le président: *Reusser*

